



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

ETUDE

PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
AU 1/5000



Dossier n°:	MODIFICATIONS		
	Inclus	Date	Objet
298-09			
Plan n°:	A		
25 081			
Date:	B		
16/07/2014			
Echelle:	C		
1/5000*			
Dessiné par:	D		
ALJ/MAB			

Nota: Bureau d'Etudes Techniques - Cent'Alp - Parc du Pommarin
137 rue Mayoussard - 38430 MOIRANS
Tél : 04.76.35.39.58 - Fax: 04.76.35.67.14
Email: alpetudes@alpetudes.fr

RESEAUX EXISTANTS

- Réseau séparatif Eaux usées
- - - Refoulement
- Poste de refoulement
- Branchement séparatif Eaux usées
- Déversoir d'orage
- Réseau séparatif Eaux pluviales
- Réseau Unitaire
- Branchement Unitaire
- Bassin ou fontaine

RESEAUX PROJETES

- Réseau Unitaire converti en pluvial
- Réseau Eaux Usées Ø200
- - - Réseau Eaux pluviales

LEGENDE

DIVERS

- Limite communale
- Périmètre de protection captage immédiat
- - - Périmètre de protection captage rapproché
- Périmètre de protection captage éloigné
- Repère associé au chiffrage

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- Zone d'assainissement collectif (secteurs déjà raccordés au réseau d'assainissement public et zones qui seront raccordées au réseau d'assainissement public dans le futur)
- Filière d'assainissement autonome à définir au cas par cas.
- Zone d'habitat dispersé.

Attention: Même si un terrain est classé en zone d'assainissement collectif, il convient de se reporter aux documents d'urbanisme pour juger de sa constructibilité.

